

SEANCE DU 18 JUILLET 2017

Le dix-huit juillet deux mille dix-sept, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves DAGES, Maire.

Présents : Mr DARTIGUELONGUE Thierry, Mme BESNARD Virginia, Mme SKOROS Claudette, Mme LABORDE Catherine, Mr DUFOURCQ Jérôme, Mme LABORDE Séverine, Mr IMATTE Xavier- Mr DEGERT Sébastien- Mme LACAPE Céline- Mr ARTY Tony- Mr DEYRIS Jean-Marie, Mr BELLON Vincent, Mme BEN-HADJY Myriam-Mr PEROTIN Christophe.

AMENDES DE POLICE

Une subvention de 13 500 € nous a été accordée par le Département des Landes pour notre dossier d'aménagement sécuritaire et d'accessibilité du Bourg. Les travaux retenus en priorité seront ceux de la Place Publique autour du hall des sports (parking + accès cour d'école) ainsi que les trottoirs devant la mairie.

CANTINE

Une réunion a eu lieu en mairie avec l'architecte. Les travaux sont aujourd'hui terminés. Il a été décidé de dresser le procès-verbal de levée des réserves auprès de toutes les entreprises à la date du 17 juillet. Elles pourront ainsi présenter les états de solde ce qui nous permettra de demander auprès de la Préfecture le paiement des subventions accordées.

EGLISE

Point fait par Jean-Marie DEYRIS de la dernière réunion qui a eu lieu en Mairie le 4 juillet avec la Commission Communale en présence de Mme DESQUEYROUX, Architecte et des membres de la paroisse St Thérèse de Chalosse.

L'appel d'offres sera mis en ligne en septembre. Plusieurs variantes seront proposées. Les travaux ne débuteront qu'en janvier par rapport aux conditions météorologiques pour les peintures. Le mobilier sera enlevé par le personnel communal. La durée des travaux est fixée entre 7 et 8 mois. La conservation de l'orgue fait partie des interrogations à voir avec la Paroisse.

Une subvention des Amis des Eglises Anciennes nous a été accordée pour la somme de 7000 €.

MISSION SPS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de choisir un organisme de contrôle pour les travaux de rénovation de notre Eglise pour une mission de coordination SPS.

3 propositions parvenues pour une mission identique : ADOUR COORDINATION (4 099 €), APAVE (2 070 €) et VIGEIS (1 449€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit VIGEIS et autorise Mr le Maire à signer le bon de commande correspondant.

ECOLE

L'APE a décidé de changer le photocopieur école. Le devis retenu est celui de BURO GRAPHIC pour un montant TTC de 2 689.20 €. Cette dépense sera prise en charge sur le Budget Communal et l'APE participera à cet achat à hauteur du HT soit 2 241 €. Accord est donné par le Conseil Municipal.

ESCHOURDES

Lecture par Mr DEYRIS Jean Marie, Délégué du rapport annuel de l'année 2016 sur le prix et la qualité du Service Public du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Eschourdes.

A noter aussi que l'article 2 des statuts du Syndicat sera modifié : le siège du Syndicat est remplacé et fixé au 38 Impasse du Belvédère à POMAREZ.

Approbation du rapport et de cette modification de statuts par le Conseil Municipal.

ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de Mme le Trésorier de MONTFORT EN CHALOSSE d'une liste de présentation en non valeurs, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes pour le redevable Mr DAVILA-BELLOTTO pour non-paiement participation ramassage scolaire d'un montant de 25€. Les crédits seront inscrits en dépenses au Budget Ramassage scolaire article 6541.

PROGRAMME LOCAL HABITAT

Vu les compétences de la Communauté de Communes Terres de Chalosse et notamment celles relatives à la compétence politique du logement et du cadre de vie,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 6 juillet 2017 arrêtant le projet du programme local habitat pour 6 ans de 2018 à 2023,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur ce projet de reconduction pour 6 ans.

ACCA

Les travaux prévus par les bénévoles de l'ACCA à savoir extension du barbecue sont aujourd'hui terminés et s'élèvent à 1390 € HT. L'ACCA participera à hauteur de 50 % soit 695 €.

Accord est donné par le Conseil Municipal.

SINISTRE

Point sur le sinistre intervenu en mai à l'ancienne mairie.

Le montant des dommages arrêté lors des opérations d'expertises s'élève à 3 701.17 € , vétusté déduite 2 394.11 € (réparation façade LAGIERE 2 756.46 € et remplacement carte électrique et sonde sur chaudière SEFTI 944.71 €). Un recours sera présenté à l'encontre d'ENEDIS à hauteur de 3701.17€.

PLUI

Une réunion sera programmée en août avec Mr PELFRESNE et la Commission Urbanisme dans le cadre du PLUI sur les propositions de zonage du Centre Bourg présentées par le Cabinet ARTELIA.

INFORMATIONS

La Croix Rouge nous déclare mener une campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens réguliers auprès du grand public en porte à porte sur notre Commune du 14 août au 9 septembre à raison de 3 jours maximum sur cette période.

Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés du 7 au 27 août. Une permanence sera assurée tous les jeudis de 9 h à 11h.

La Commission personnel se réunira avant la rentrée scolaire.

Le Congrès des maires 2017 se tiendra à PARIS du 21 au 23 novembre.

Prochaine réunion : 29 septembre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la session close.

